

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_096 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur David DONNEZ

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_096 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget annexe transports urbains, bénéficie principalement de deux ressources propres : le versement mobilité et le produit des recettes commerciales.

Le versement mobilité est une taxe assise sur la masse salariale, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau des transports publics. Son taux est de 0,6% en 2021. Il est inchangé depuis 2008.

Le seuil d'assujettissement de la taxe a été relevé de neuf à onze salariés en 2016. En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 41 781,62 € en 2018, 43 615,25 € en 2019 et 22 929,14 € en 2020. Depuis 2020, cette compensation est intégrée dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers versés par l'État aux collectivités locales. Elle a donc été réduite de 50% en 2020 et 2021 soit une perte de recettes cumulées de 45,9 K€ pour la communauté d'agglomération.

Avant la crise sanitaire, le versement mobilité représentait une recette de 4,14 M€ (y compris compensations fiscales), soit 70% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe transports urbains hors subvention d'équilibre. Cette taxe a progressé de +2,7% par an entre 2010 et 2019.

Le produit du versement mobilité est directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs. Il a par conséquent été impacté par la crise sanitaire. En effet, le dispositif d'activité partielle utilisé massivement pendant la crise a généré le paiement par l'État d'une indemnité au salarié. Cette dernière est un revenu de remplacement qui n'est pas assujéti aux cotisations et contributions de sécurité sociale. Ainsi, la généralisation du chômage partiel a entraîné un manque à gagner important pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Pour 2020, le produit de versement mobilité (y compris compensations fiscales) s'est établi à 4,07 M€, soit une baisse de -1,7% par rapport à 2019.

En 2021, il a cependant été constaté une forte croissance de la masse salariale du territoire. Cette dernière a progressé de +5,4% par rapport à l'année 2019 (dernier exercice avant la crise sanitaire). Ainsi, le produit de versement mobilité (y compris compensations fiscales) s'élève à 4,36 M€ en 2021.

Comme les autres produits des services, les recettes commerciales des transports urbains ont été particulièrement impactées par les périodes de confinement. Le produit des ventes s'est établi en 2020 à 0,45 M€, en baisse de

0,22 M€ par rapport à 2019. Cette diminution de recette a néanmoins été partiellement compensée par des économies de charges (carburant, maintenance bus, transports scolaires).

En 2021, les recettes du réseau ont presque retrouvé leur niveau de 2019 : 606 K€ de chiffre d'affaires (671 K€ en 2019).

Afin de pérenniser l'équilibre financier de ce budget pendant la crise sanitaire, la subvention d'équilibre versée par le budget général a été temporairement augmentée de 180 K€ : 1,18 M€ effectivement versés au compte administratif 2020 contre 1 M€ prévus au BP 2020 avant le début de la crise sanitaire.

La bonne dynamique des recettes affectées aux transports urbains a permis de retrouver en 2021 un niveau de subvention d'équilibre équivalent à la situation d'avant crise sanitaire, soit 1 M€.

La subvention d'équilibre versée par le budget général et les ressources propres de fonctionnement évoquées précédemment sont essentielles pour assurer le plan de renouvellement des bus et limiter le recours à l'emprunt.

En 2021, la communauté d'agglomération a fait l'acquisition de trois nouveaux bus standards thermiques mild-hybrides pour un montant total de 0,82 M€.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2021	TOTAL 2021
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	---	6 510 890,69 €	6 510 890,69 €
RECETTES	521 231,39 €	6 730 386,45 €	7 251 617,84 €
Solde	521 231,39 €	219 495,76 €	740 727,15 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	---	2 994 268,82 €	2 994 268,82 €
RECETTES	1 591 097,21 €	2 207 249,75 €	3 798 346,96 €
Solde	1 591 097,21 €	-787 019,07 €	804 078,14 €

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 6 510 890,69 €

Recettes : 7 251 617,84 € dont 521 231,39 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 740 727,15 €

2- Section d'investissement

Dépenses : 2 994 268,82 €

Recettes : 3 798 346,96 € dont 1 591 097,21 € d'excédent reporté
 soit un résultat de clôture de : 804 078,14 €

3- Restes à réaliser 2021 reportés sur l'exercice 2022

Dépenses : 1 333 221,98 €

Recettes : 3 000 000,00 €

Solde des restes à réaliser : 1 666 778,02 €

	Total des dépenses	Total des recettes
--	--------------------	--------------------

Fonctionnement	6 510 890,69 €	7 251 617,84 €
Investissement	2 994 268,82 €	3 798 346,96 €
TOTAL de L'EXERCICE 2021	9 505 159,51 €	11 049 964,80 €
Restes à réaliser	1 333 221,98 €	3 000 000,00 €
TOTAL	10 838 381,49 €	14 049 964,80 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission ressources et équipements publics du 21 juin 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le compte administratif du budget annexe transports urbains pour l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2021 du budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE l'inscription au budget supplémentaire des reports de crédits d'investissement, soit :

Dépenses : 1 333 221,98 €

Recettes : 3 000 000 €.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget annexe transports urbains définitivement closes.

Pour extrait conforme,
 Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
 Le directeur général des services,

Olivier LEVREY